



**LISTE DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE
PICARDE DU 18 DÉCEMBRE 2017 À L'HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

Séance publique

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2017.

Point 2. Modification budgétaire 2017.

Le Conseil de Zone prend connaissance de l'approbation de la Tutelle de la modification budgétaire 2017 qui avait été décidée par le Conseil de Zone en séance du 16 octobre 2017.

Point 3. Budget 2018.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget 2018.

Point 4. Clé de répartition des dotations communales 2018.

À défaut d'unanimité, la clé de répartition des dotations communales 2018 du Gouverneur s'applique.

Point 5. Approbation du processus d'achat – correction de la délibération du 16 octobre 2017 à la demande des organes de Tutelle.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de modifier la décision relative au processus d'achat, prise en séance du 16 octobre 2017, à la demande des organes de Tutelle.

Point 6. Délégation au Collège de Zone de Secours pour le choix des modes de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et fixation des conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Zone de Secours dans les limites prévues au budget ordinaire.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déléguer ses pouvoirs au Collège de Zone pour le choix des modes de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et fixation des conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Zone de Secours dans les limites prévues au budget ordinaire.

Point 7. Convention de collaboration entre la Zone de Secours de Wallonie Picarde et l'Intercommunale IPALLE.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la conclusion de la convention de collaboration entre la Zone de Secours de Wallonie Picarde et l'Intercommunale Ipalle.

Point 8. Acquisition de matériel de fitness – Lancement du marché

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de matériel de fitness pour permettre la pratique régulière d'une activité physique au sein des postes.

Point 9. Acquisition d'un véhicule de transport de matériel via le marché du FOR-CMS.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver l'acquisition d'un véhicule transport de matériel via la Centrale de Marchés pour Services fédéraux (CMS) pour assurer les missions d'intervention non-urgentes.

Point 10. Acquisition de deux véhicules tout usage – Lancement du marché

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de deux véhicules tout usage pour subvenir aux besoins opérationnels.

Point 11. Consultance informatique pour une durée d'un an – Lancement du marché.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour la consultance informatique externe pour une durée d'un an.

Point 12. Ratifications des décisions du collège du 18/12/2017

Le Conseil de Zone prend acte des décisions prises par les membres du Collège de Zone et d'admettre les dépenses le cas échéant.

Point 13. Convention réglant l'accès de la Zone de Secours de Wallonie Picarde aux carrières Velorie.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de renouveler avec Ipalle la convention réglant l'accès de la Zone de Secours de Wallonie Picarde aux carrières Velorie.

Point 14. Modification de la composition du jury d'examen dans le cadre du recrutement d'un agent en informatique.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de modifier la décision du 21 août 2017 relative à la procédure de recrutement de membres du personnel administratif pour ajouter un expert en informatique comme membre du jury de l'examen de recrutement d'un agent en informatique.

Point 15. Procédure de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déclarer la vacance d'emploi de sapeur-pompier volontaire et de lancer un nouvel appel à candidats pour une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

Huis clos

Point 16. Promotion au grade de caporal professionnel.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade de caporal professionnel et de promouvoir les membres du personnel au grade de caporal professionnel en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Point 17. Promotion au grade de caporal volontaire.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade de caporal volontaire et de promouvoir les membres du personnel au grade de caporal volontaire en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Point 18. Admission au stage de promotion de sergent professionnel.

Ce point propose au Conseil de Zone de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade de sergent professionnel et d'admettre au stage de promotion les membres du personnel au grade de sergent professionnel en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Point 19. Admission au stage de promotion de sergent volontaire.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade de sergent volontaire et d'admettre au stage de promotion les membres du personnel au grade de sergent volontaire en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Point 20. Promotion au grade d'adjudant professionnel.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade d'adjudant professionnel et de promouvoir les membres du personnel au grade d'adjudant professionnel en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Point 21. Promotion au grade d'adjudant volontaire.

A l'unanimité, le Conseil de Zone décide de verser les candidats ayant réussi l'épreuve de promotion dans la réserve de promotion au grade d'adjudant volontaire et de promouvoir les membres du personnel au grade d'adjudant volontaire en fonction des places disponibles et sur base du classement des candidats.

Par le Conseil de Zone,



La Secrétaire
Céline VANDENBULCKE



Le Commandant
Olivier LOWAGIE



Le Président
Paul-Olivier DELANNOIS